

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 Octobre 2020

Date d'affichage 29 Octobre 2020

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 22 (+ 7 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20201106-DEL\_20\_11\_04\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/11/2020

Affichage : 06/11/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT

Le QUATRE NOVEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de madame Cécile KNITTEL.

**Etaient présents** : Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, M. Dominique MORANCE.

**Excusés** : M. Didier REVEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Françoise PELLODI (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL), Mme Delphine LETESSIER (Pouvoir donné à Gérard GUESNE).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**FIXATION DES CONDITIONS D'UTILISATION D'OUTILS INFORMATIQUES POUR LES ELUS FERTOIS**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2121-13-1,

**Vu** le Budget 2020,

**Vu** le rapport du maire.

**RAPPELLE** que la ville de La Ferté-Bernard a décidé d'équiper les élus de moyens informatiques.

Conformément à ces dispositions, la ville de La Ferté-Bernard propose de fournir des moyens informatiques aux élus Fertois pour leur permettre d'assurer au mieux les missions qui leur sont confiées. Le matériel sera mis à leur disposition pendant la durée de leur mandat.

Le coût de cette opération est de 3 800.94 €.

Après en avoir délibéré,

**PRENDRE ACTE** que chaque élu se verra attribuer une tablette lui permettant d'assurer aux mieux les missions qui lui sont confiées (coût pour la collectivité de 379,98 € TTC par élu).

**DECIDE** de la mise à disposition gratuite d'une tablette et de ses accessoires pour répondre à l'obligation de dématérialisation des Conseils municipaux.

**FIXE** les tarifs suivants :

| <b>Coût de remplacement</b>             | <b>Prix unitaire<br/>TTC</b> |
|---|------------------------------|
| TABLETTE SAMSUNG GALAXY TAB A 10"       | 225,60 €                     |
| CABLE ADAPTATEUR MICRO USB VERS USB 2.0 | 3,60 €                       |
| CARTE MICRO SD TOSHIBA M203 128 GO      | 27,18 €                      |
| STYLET SAMSUNG S PEN                    | 36,00 €                      |

qui seront appliqués dans les cas suivants :

- Non restitution de la tablette et/ou de ses accessoires par l'élu en cas de vacance du siège (décès, démission, etc.) ou en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante,
- Perte et/ou destruction et/ou vol de la tablette et/ou de ses accessoires.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**